

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rétribution des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 JANVIER

LE DÉSARMEMENT

L'*Eclair* publie la dépêche suivante datée de Berlin, et qui sera probablement suivie d'explications ou de rectifications :

« La triple alliance, à bout de ses ressources financières, est en train de mettre, cette fois, très sérieusement à l'ordre du jour, la question du désarmement.

« Et c'est l'empereur d'Allemagne qui brûle de l'ambition de résoudre ce problème.

« En même temps que la presse indépendante a, par des avis officieux, caressé ostensiblement l'idée d'un rapprochement avec la France et fait même prévoir la possibilité du rétablissement de l'ancienne situation de la France en Europe, la presse officieuse consacre des articles approfondis à la même question du désarmement.

« Un rédacteur des *Preussische Jahrbücher*, dont les attaches avec la cour impériale sont bien connues, invite même le gouvernement allemand à conclure avec la France un traité d'une durée de cinq ans pour donner à la France toutes les preuves de sa bienveillance et lui assurer le maintien de la paix.

« N'est-il pas assez surprenant qu'au beau milieu de ce concert pacifique, les nouvelles concernant la mobilisation de trois corps d'armée allemands et des troupes alpines en Italie persistent à se confirmer.

« Je puis, en effet, malgré tous les démentis, vous assurer que ces nouvelles sont absolument exactes et on ne l'ignore pas au quai d'Orsay.

« M. le comte de Munster, ainsi que vous devez le savoir déjà, a quitté subitement Paris, comme il le fait ordinairement chaque fois que des complications sont à craindre.

« Et on m'a assuré que le comte de Munster a eu avant son départ un long entretien avec M. Ribot sur la question du désarmement.

« L'ambassadeur d'Allemagne a tenu un langage très accentué à ce sujet, en ajoutant que l'Allemagne ne saurait tolérer que la France augmentât d'un seul homme ses corps d'armée de l'Est.

« Dans les sphères politiques de Berlin on prétend savoir que M. Ribot a été fort ému de ces déclarations.

« Je serai bientôt en mesure de vous signaler les graves événements qui, mes renseignements d'aujourd'hui m'en donnent la certitude, sont au nombre des éventualités les plus prochaines. »

Un article que la *Gazette de la Croix* de Berlin vient de publier sur les progrès de l'armée allemande en 1890, a produit une vive surprise dans tous les cercles militaires.

La *Gazette* émet l'avis qu'il faudra tôt ou tard abandonner le principe du service obligatoire.

« A la suite de l'adoption du fusil à petit calibre et de la poudre sans fumée, dit la feuille prussienne, la valeur individuelle du

soldat jouera un rôle beaucoup plus considérable que jamais.

« Nous croyons que le moment est venu où la prédiction du général de Goltz pourra s'accomplir ; dans un avenir pas trop éloigné, une armée d'élite, conduite par un autre Alexandre, terrassera les grands troupeaux de gens en armes et les fera disparaître du théâtre de la guerre. Mais avant d'en arriver là, il se passera pourtant quelques dizaines d'années ; car, à l'heure qu'il est, on ne pourrait pas même, à l'aide d'un microscope, découvrir une armée d'élite composée de soldats aguerris ; on aurait beau chercher dans tous les pays du monde.

« Il est peut-être trop tard pour penser au rétablissement de ce système ; d'ailleurs, les stratéges libéraux ne permettraient pas le retour à une organisation « vieux jeu. »

« Il faudrait cependant éviter de pousser plus loin cette manie de rassembler des masses à peine instruites dans le métier militaire. Ce qu'il importe, ce n'est pas d'avoir le nombre, mais la solidité. Voilà pourquoi les chefs responsables de toutes les armées s'opposent à la réduction du temps de service. »

INFORMATIONS

M^{re} le Comte de Paris, accompagné de M^{re} le duc d'Orléans, a quitté Londres jeudi matin. Leurs Altesses Royales ont pris le train de 9 h. 45 à la station de Waterloo et se sont rendues à Southampton pour s'embarquer à destination de Lisbonne.

Après avoir passé quelques jours auprès de LL. MM. le roi et la reine de Portugal, M^{re} le Comte de Paris et M^{re} le duc d'Orléans iront en Espagne où ils séjourneront pendant quelques semaines à la résidence de Villamanrique.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Le *Siècle* annonce, sur la foi d'une dépêche qu'il aurait reçue de Lisbonne, que le gouvernement portugais aurait résolu de concéder à un de nos amis politiques « une charte, analogue aux chartes anglaises, pour la mise en valeur de toute l'Afrique orientale portugaise, hors les territoires déjà concédés à la Compagnie de Mozambique ».

« Nous sommes en mesure d'opposer à cette prétendue information un démenti absolu. »

LES HARAS

On prépare actuellement au ministère de l'Agriculture un projet tendant à modifier la loi de 1870 sur les haras.

Cette loi fixe à 2,500 le nombre des étalons possédés par l'État. M. Develle, ministre, demandera que le nombre en soit porté à 3,000.

L'augmentation aura lieu progressivement, à raison de 100 par an.

L'ARMÉE FRANÇAISE

Conclusion d'un article sur l'armée française de l'*Allgemeine Zeitung*, de Munich :

« Le contingent annuel de l'armée française est, après le contingent russe, le plus fort du

continent, quoique la France compte bien près de 10 millions de moins d'habitants que l'Allemagne.

« De l'autre côté des Vosges, il ne fait pas question qu'on travaille avec beaucoup d'assiduité, soit qu'il s'agisse de tir ou de manœuvres en campagne.

« Mais une chose manque à l'armée française, et ce quelque chose, c'est le général en chef qui, en temps de paix comme en temps de guerre, tient dans sa main la direction unique.

« L'unité de direction en temps de guerre est l'un des principaux facteurs du succès. Cette faiblesse évidente dans l'armée française n'est pas due à sa constitution, mais dépend de la forme du gouvernement français. »

Sous le titre « *Le Salut de Panama, solution définitive* », la *Paix* publie une lettre que M. Gontel, président du comité central des actionnaires et obligataires du Panama, a adressée aux présidents des comités régionaux de France pour demander aux anciens porteurs des sacrifices nouveaux.

Le comité, s'inspirant du système financier qui a permis d'exécuter à la Louisiane 600 millions de travaux publics, a adopté le principe d'une succession de loteries annuelles de cent millions chacune et comportant vingt millions de lots ; le résultat des loteries sera affecté au paiement des travaux, au fur et à mesure de leur exécution et jusqu'à leur parfait achèvement.

Le caractère de cette combinaison est de ne demander aucun sacrifice aux anciens porteurs libres et de leur restituer finalement l'intégrité de leur capital primitif. Le comité s'est assuré l'appui du gouvernement, qui demandera aux Chambres, au nom du comité, l'autorisation nécessaire pour cette opération financière.

Une nouvelle Compagnie adoptant les conclusions de la commission des études s'assurera des contrats à forfait offrant les garanties les plus sérieuses.

Nous avons le regret d'apprendre la mort du célèbre compositeur Léo Delibes, l'auteur de *Lackmé*.

L'AFFAIRE FOURoux

On affirme que les douze jurés du Var qui ont condamné Fouroux, ont fini par céder aux obsessions dont ils ont été l'objet et ont signé un recours en grâce en faveur de l'ex-maire de Toulon.

LE POURVOI D'EYRAUD

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de statuer sur le pourvoi formé par Michel Eyraud contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine qui l'a condamné à la peine de mort le 20 décembre dernier.

M. Sallantini, conseiller à la Cour, a fait son rapport sur l'affaire.

M^{re} Boivin-Champau, avocat à la Cour de cassation, a soutenu le pourvoi.

L'avocat général Raynaud a conclu au rejet du pourvoi, les moyens invoqués en droit n'étant pas fondés.

Après une courte délibération, la Cour a fait

droit à ses conclusions et a rejeté le pourvoi du condamné.

Eyraud n'a plus qu'une planche de salut : le recours en grâce, la clémence de M. Carnot.

ENTERREMENTS CIVILS

Qui le croirait ? par ce temps de laïcisation à outrance, le nombre des enterrements civils diminue à Paris. Cela résulte des rapports de l'administration des Pompes funèbres, qui constatent que de 1885 à 1889, le nombre de ceux qui ne veulent ni prières sur leur cercueil, ni croix sur leur tombe, va toujours en décroissant. En effet, la proportion des enfouissements civils par rapport aux enterrements religieux est :

Pour 1884,	de 21,37 0/0
Pour 1885,	de 20,28 0/0
Pour 1886,	de 19,73 0/0
Pour 1887,	de 19,46 0/0
Pour 1888,	de 19,04 0/0
Pour 1889,	de 18,63 0/0

Tout fait prévoir qu'en 1890 la proportion aura baissé encore. Cette constatation est consolante ; elle prouve que la persécution religieuse n'a servi qu'à ancrer plus profondément la foi chrétienne au cœur du peuple de France. Les promoteurs de la funeste loi sur les funérailles ne devaient pas, à coup sûr, se promettre un tel résultat.

LE CONFLIT ANGLO-AMÉRICAIN

Premier article

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE ET DE LA MER DE BEHRING

La guerre du Dahomey, les explorations de Stanley, les conférences anti-esclavagistes, les remaniements territoriaux consentis entre plusieurs puissances européennes ont concentré en Afrique, pendant l'année qui vient de finir, l'attention du monde civilisé. Il semble aujourd'hui que c'est vers l'Amérique que se tournent les regards et qu'à l'aurore de l'an 1891, de menaçants nuages s'amoncellent au-delà de l'Océan atlantique.

Les habitants de Terre-Neuve, mécontents de ne pas être soutenus comme ils l'espéraient par le gouvernement anglais dans la lutte qu'ils ont engagée depuis longtemps contre les pêcheurs français, organisent une agitation politique et manifestent l'intention de se rendre indépendants de la métropole, dussent-ils pour cela arborer le drapeau étoilé de l'oncle Sam.

D'autre part, les Etats-Unis persistant dans leurs prétentions d'empêcher les bâtiments battant pavillon anglais de se livrer à la pêche dans la mer de Behring, sir Julian Pauncefote a déclaré au Cabinet de Washington que, si les bateaux douaniers essayaient de saisir les navires anglais, la force serait repoussée par la force.

Il y a dans ces deux faits matière à un conflit sérieux, et c'est pourquoi il ne me semble pas sans intérêt de les étudier en remontant aux causes premières et à l'origine des droits contestés.

La paix conclue à Utrecht en 1713 mit fin à la lutte engagée entre la France et l'Angleterre pour la possession de l'île de Terre-

Neuve. Par une clause du traité, la France conservait des droits formels sur toute la côte désignée dans le pays sous le nom de *French shore*. Ces droits furent confirmés par tous les traités signés au dix-huitième siècle et par ceux de 1814 ; les Etats-Unis furent même admis à jouir de prérogatives analogues sur une petite portion de la côte. Les Terre-Neuviens supportent difficilement l'idée qu'ils ne sont pas maîtres absolus de leur île et de la zone côtière, et ils ont, à maintes reprises, essayé de contester les droits des pêcheurs étrangers et de mettre obstacle à leur libre exercice.

Les gouvernements anglais et français, désireux d'éviter toute cause de conflit, élaborèrent des conventions minutieusement étudiées et tombèrent d'accord sur leur rédaction, mais elles furent rejetées par le Parlement de Terre-Neuve et, en conséquence, le *statu quo* fut maintenu.

Les insulaires prétendent que le droit de pêche accordé aux Français et le droit de s'établir sur le rivage pour faire sécher le poisson n'impliquent pas l'autorisation de prendre des homards et de les préparer dans des magasins permanents. D'après eux, le homard n'est pas un poisson et le *canning* des homards et des langoustes ne saurait être assimilé au séchage des morues. La France prétend, au contraire, que son droit de pêche doit être entendu dans le sens le plus large et qu'en vertu des traités aucun établissement anglais ne peut être construit sur la partie de la côte comprise entre le cap Saint-John et le cap Ray.

Un arrangement conclu en 1885, à Paris, vint diminuer l'étendue de la zone française, mais il eut pour unique résultat de rendre les Terre-Neuviens furieux contre sire Clare Ford qui avait préparé de concert avec les délégués français une convention par laquelle on rétrocédait une partie de la côte où il était impossible de trouver un point de débarquement pour la plus petite chaloupe.

La question des homarderies est donc le point capital du conflit toujours pendant entre les pêcheurs et les Terre-Neuviens. Ces derniers ont imaginé, pour nuire aux intérêts français, le bill de 1887 prohibant l'exportation du *bait* utilisé pour la pêche de la morue. Les meilleurs *baits* se trouvent au commencement de la saison sur la côte anglaise, et comme les Français ne peuvent se procurer sur leur rive que des appâts de qualité inférieure, le Parlement a frappé les premiers d'un impôt de 8 sh. 6 pence par quintal.

Et c'est pour protester contre les droits séculaires de la France, et pour s'affranchir d'une servitude, qui semble lourde mais qui est absolument légitime, qu'un parti s'est formé à Terre-Neuve pour réclamer le protectorat des Etats-Unis. Ce mouvement se propagera-t-il dans les masses et prendra-t-il un caractère sérieux ? Il est permis d'en douter.

NOUVELLES MILITAIRES

LES BRIMADES

Un exemple sévère vient d'être fait dans la garnison de Versailles au sujet des brimades.

Il y a quelque temps, le nommé Cachelou, caporal au 20^e bataillon de chasseurs à pied, rentrait la nuit dans sa chambrée légèrement pris de boisson.

Il eut la malheureuse idée de brimer deux jeunes soldats. L'adjudant de bataillon, dont la chambre était située au-dessous, fut réveillé par le bruit et monta pour se rendre compte de ce qui se passait.

Le caporal Cachelou fut aussitôt conduit à la salle de police. Le lendemain, le commandant Violla le punissait de prison en attendant la décision du général de brigade.

Le général de brigade cassa Cachelou de son grade. Notification de cette punition fut faite à la division et au ministère de la guerre, et quelques jours plus tard un nouvel ordre prescrivait d'envoyer l'ex-caporal Cachelou dans une compagnie de discipline.

EXERCICES MILITAIRES SUR LA GLACE

Par ordre de l'empereur d'Allemagne, qui avait préalablement eu soin d'éprouver lui-même la résistance de la glace en passant la rivière et le lac de Havel en traîneau, différents corps de troupes, en garnison à Potsdam, ont dû passer, samedi dernier, cette rivière pour s'exercer à faire des marches sur la glace pendant une campagne d'hiver. Parmi ces corps de troupes, les uns étaient à cheval, les autres à pied. Si le dégel ne survient pas, des marches semblables seront faites sur une plus vaste échelle par ordre du chef suprême de l'armée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

Hier, la température n'a pas été longuement radoucie. Vers 3 heures, le vent est remonté au nord-est ; aussitôt une bise glaciale a soufflé, et le thermomètre descendait jusqu'à 5 degrés au-dessous de zéro.

Aujourd'hui, la neige menace encore.

On ne sait vraiment pas quand et comment cela va finir. Cette température anormale est préjudiciable à tout le monde, et on ne sait plus quel temps prédire. Le vent, qui risque de temps à autre quelques excursions vers l'Ouest ou le Nord-Ouest, a établi son quartier-général au Nord-Est et ne paraît pas vouloir l'abandonner. Le baromètre et le thermomètre montent et descendent à des intervalles si rapprochés que les savants se troublent.

D'un autre côté, on écrivait hier de Saumur à un journal parisien que l'on avait des craintes sérieuses pour la débâcle de la Loire qui est entièrement prise depuis le 20 décembre.

Ce n'est pas encore la température d'aujourd'hui qui va activer cette débâcle, et les nombreux habitants qui traversent chaque jour notre fleuve ne se préoccupent guère si la glace doit se disloquer sous leurs pas. Il n'y a en effet rien à craindre quant à présent.

Nous venons d'être éprouvés par le troisième faux dégel. Le froid a repris tellement brusquement que les emblavures d'automne paraissent être très endommagées. Il y a tout lieu d'appréhender quelques désastres. C'est de Seine-et-Marne que parviennent les nouvelles les plus désolantes. Les jeunes plants de blé ont été pris entre deux couches glacées. Les racines sont coupées.

Ce n'est qu'au dégel définitif qu'on pourra juger des pertes.

De tous les côtés, nous arrive le même refrain à peu près. Le thermomètre continue ses excursions au-dessous de zéro. La neige fait avalanche dans des contrées qu'elle visite rarement : c'est ainsi qu'en ce moment, l'Italie, l'Espagne, la Tunisie sont sous la neige et subissent un froid exceptionnel. Le pays du soleil lui-même est sous la glace et la neige.

Dans les jardins, les dégâts causés par les gelées sont très grands ; et au beau temps, il y aura de nombreux décès à constater parmi les arbustes et arbrisseaux décoratifs, provenant la plupart de régions plus chaudes que notre pays et n'ayant pas acquis la rusticité voulue.

Les rosiers thés et autres espèces délicates qui n'auront pas été protégées seront dans le même cas.

Quant aux légumes : les choux sont en pourriture, les poireaux ont beaucoup souffert et les gros oignons blancs sont complètement perdus ; il faudra avoir recours aux semis sur couches chaudes, si l'on veut réparer le désastre dont le froid rigoureux qui persiste n'annonce pas la fin.

Les ménagères en savent quelque chose, car il leur est impossible d'équilibrer la savante composition légumière du pot au feu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR

Audience du vendredi 16 janvier

M. l'abbé Vigneron, curé de Saint-Lambert-des-Lévées, contre la *Dépêche*, de Tours, le *Courrier de Saumur* et le *Ralliement*, d'Angers.

DIFFAMATION

L'audience est ouverte à une heure.

Une foule énorme encombre le prétoire.

Le tribunal est présidé par M. Bodin, assisté de M. Baligan, juge, et de M. Chauveau, juge d'instruction.

M. Maxwell, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Au banc de la défense sont assis M^e Oudin,

du barreau de Tours, pour la *Dépêche*, M^e Léon Renault, du barreau de Saumur, pour le *Courrier* et pour le *Ralliement*.

Après le réquisitoire du ministère public, M^e de la Vèze, du barreau de Saumur, prend la parole au nom de M. l'abbé Vigneron, qui s'est trouvé diffamé dans un article ayant pour titre *Soutane et cotillon*, publié par ces journaux. Les défenseurs des trois journaux posent ensuite des conclusions tendant à ce que le tribunal se déclare incompétent, le demandeur étant fonctionnaire.

Le tribunal se retire pour délibérer.

Après une suspension d'audience d'une demi-heure, il rentre en séance et prononce un jugement aux termes duquel il se déclare incompétent et renvoie l'affaire devant le jury en Cour d'assises.

SUICIDE OU FUMISTERIE

On a trouvé la nuit dernière des vêtements d'ouvrier sur le pont Cessart, juste au-dessus de l'endroit où la rivière n'est pas gelée.

On suppose qu'ils appartiennent à un de ces nombreux ouvriers sans travail que le désespoir aurait conduit au suicide. A moins, toutefois, que ces vêtements ne soient la garde-robe d'un pochard négligent et peu frileux.

SOULANGER. — *Asphyxiée*. — Lundi dernier, on a trouvé la veuve Douel, âgée de 75 ans, asphyxiée dans sa chambre.

Cette mort accidentelle est attribuée au feu qui, ayant pris dans ses vêtements qui se trouvaient près du foyer, avaient rempli la chambre de fumée.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 18 janvier 1891, à 4 h. 1/2

377^e Concert Populaire

Avec le concours de

M. D. RITTBERGER, violoniste.

PROGRAMME

1. Ouverture des *Maîtres Chanteurs* (Wagner). — Demandée.

2. *Concerto* pour violon et orchestre, op. 23 (Ernst). — 1^{re} audition à Angers. — Exécuté par M. Rittberger.

3. (A) *Dans les Steppes* (Borodine). — Redemandée.

(B) *Marche miniature* (Tchaïkowsky).

4. (A) *Airs hongrois* (Ernst).

(B) *Introduction et Gavotte* pour violon et orchestre (Rittberger). — 1^{re} audition à Angers. — Exécuté par M. Rittberger.

5. *Troisième marche aux flambeaux* (Meyerbeer). — Demandée.

L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

POITIERS. — En présence d'un hiver aussi rigoureux que celui que nous subissons, il est du devoir de chacun d'apporter, suivant ses moyens, un adoucissement aux souffrances des malheureux.

S'inspirant de cette pensée, la maison Servant met à la disposition des indigents des fau-

BÉBÉ - ROSE

Par André GÓDARD

IX

Molière dina un jour à la table de Louis le Grand.

M. de Valmeur a besoin d'évoquer ce souvenir pour pardonner à l'auteur d'*Horatius Coclès* de préférer la plume à l'épée.

Mais fort du glorieux exemple, il s'achemine sans trop de scrupules vers le Théâtre-Français. En descendant l'avenue de l'Opéra, le gentilhomme-poète s'attarde à humer longuement cette atmosphère suroxydée et comme intellectuelle de Paris qui emplit sa cervelle de rêves mirifiques : son buste couronné sur la scène, comme pour Voltaire ; un duel où les témoins déclarent que sa bravoure honore l'armorial de France.

Distrait par ces visions agréables, l'ex-monsieur Papillon flâne devant les magasins, reflète sa grêle silhouette sur les fonds noirs des étalages éblouissants d'ors ciselés ou de cristaux.

Au débouché de l'avenue, l'aspect du théâtre étagé sur la place sa façade de *columbarium* aux étroites et régulières ouvertures, lui fait hâter le pas, concentrer sa pensée, comme à la vue d'une forteresse qu'il va falloir emporter d'assaut.

Il franchit la porte de l'administration, et rapidement gravit l'escalier sombre assourdi par des tapis, sans même regarder les portraits d'actrices qui, tout le long du mur, varient leurs poses mièvres et leurs sourires, tristes de la tristesse des printemps morts.

Sa carte remise à l'huissier, avec prière de rapporter la réponse du comité, Eudore s'assit sur un canapé de velours rouge, meuble qui a vu passer tant d'illustres et aussi tant d'inconnus à manuscrits, les uns illusionnés sur leur mérite, d'autres plus à plaindre qui se sentaient vraiment *quelque chose là* et dont un examen trop rapide enterra vite le génie.

Un peu nerveux, malgré sa confiance dans la valeur d'*Horatius*, le poète, en attendant la réponse, se mit à regarder les portraits. Ses yeux tombèrent sur celui de Lekain, coiffé d'un formidable turban, et il se rappela l'anecdote fameuse : Voltaire, entendant Lekain dans le rôle d'*Orosmane* et tout ému disant à

Fontenelle : « Comment, c'est de moi ! » Qui sait, l'*Horatius* contenait peut-être aussi des beautés cachées que l'auteur apercevrait à la scène.

Soudain une porte bat ; l'huissier reparait.

O stupeur ! cette mine embarrassée, compatissante, et sous le bras ce paquet qu'Eudore reconnaît bien.

Un refus ? Impossible. Il saisit la lettre que l'huissier lui tend ; c'est une réponse de l'administrateur, griffonnée à la hâte, et où le poète déchiffre fiévreusement quelques lignes : — Revenu trop tôt. Le comité n'a pas encore lu. — Ah ! bon, il s'agit d'un simple retard. Mais la suite, grand Dieu !

— « Je vous conseille de reprendre votre pièce ; le comité ne la recevra certainement pas. Il y a sans doute de beaux passages dans votre *Horatius Coclès* ; mais nous ne vivons plus au grand siècle, et dame, la tragédie !... » — C'est bien cela, murmure le pauvre auteur en s'en allant d'un air digne avec son manuscrit ; nous ne vivons plus au grand siècle !

Il descend l'escalier à longues enjambées. Titan précipité de l'Olympe, et se retrouve dans le bruit de la place, pensif, découragé. Ah ! les triomphes d'antan aux Muses Bépor-

taises, et le bon public qu'on avait là !

Mais une reprise d'énergie lui fait soudain redresser la tête : est-ce qu'il n'est pas gentilhomme, destiné à soutenir bravement des épreuves autrement fortes qu'une simple humiliation d'écrivain ? Et dans la réminiscence instinctive d'un geste admiré quelque part au théâtre, il porte la main gauche au côté comme pour saisir une épée imaginaire, cette épée qui naguère distinguait la noblesse et que M. de Valmeur regrette tant.

Son rôle grotesque, il l'a si bien pris au sérieux ! Oh ! le jour est loin où la proposition de Bébé-rose l'indignait comme celle d'une apostasie. Il nese dit plus maintenant que ses aïeux étaient d'honnêtes magistrats très roturiers, et que l'ancêtre lui-même, Jean de Valmeur, n'était pas bien authentique.

Dix minutes après, l'associé de Remo van Derben gravissait les sept étages d'un petit hôtel garni de la rue Montmartre ; c'est là que logeait Baptiste, en attendant une situation définitive. Installés au London-Hôtel, ses matras n'avaient pas besoin de ses services.

M. de Valmeur le trouva en manches de chemise, accoudé sur une table de bois blanc étroite et grasseuse. Il étudiait un plan de

bourgs Montbernage et Pont-Neuf, 200 bons de coke qui leur seront distribués demain dimanche, de 8 heures à midi, au bureau, rue Saint-Fortunat.

Ces bons donneront droit à un double-décaltre de coke à prendre dans ses magasins, boulevard Pont-Neuf.

POITIERS. — La police vient de mettre la main sur un individu qui, depuis longtemps, s'est fait une spécialité en volant les vêtements dans les maisons où il s'introduit subrepticement, même lorsque les habitants sont chez eux.

Il a, paraît-il, volé de 5 à 600 paletots. Et on le soupçonne fort d'avoir, il y a plusieurs années, dérobé les pardessus des conseillers de la Cour d'appel de Poitiers pendant qu'ils étaient à l'audience.

Une visite, pratiquée chez un des brocanteurs de la ville, a amené la découverte d'une partie des objets volés.

L'individu arrêté se nomme Lezand (Alphonse). Il est âgé de 45 ans, marchand de savon et demeurait rue de la Visitation.

NIORT. — *Chauffoir municipal.* — En raison de la température rigoureuse qui sévit actuellement avec persistance, et pour permettre de se chauffer aux malheureux ouvriers sans travail qui, pour la plupart, sont dépourvus de bois et privés de feu, M. le maire de Niort a fait installer un chauffoir public dans la partie des halles réservée à la criée.

Voilà une excellente mesure qui sera des mieux accueillies.

S. Em. le cardinal archevêque de Paris a décidé qu'une messe solennelle serait dite, le 25 janvier, à neuf heures, à Notre-Dame, pour appeler les bénédictions du ciel sur la France.

Le vénérable prélat officiera dans cette circonstance.

C'est à la demande d'un grand nombre de catholiques que M^{sr} Richard a ordonné cette cérémonie, à laquelle il espère que le gouvernement se fera représenter. Il en est ainsi aux Etats-Unis, quoiqu'il n'y ait aucun culte officiellement rétribué.

Des prières analogues auront lieu dans diverses cathédrales, demain dimanche 18 janvier : c'est l'exécution d'un vœu formulé par les congrès catholiques de Lille et de Nantes. Dans leur pétition à l'archevêque de Paris, les catholiques du diocèse s'expriment ainsi :

« Plus le temps marche, plus l'inquiétude du peuple chrétien augmente; il se demande avec anxiété ce que deviendront nos institutions religieuses et nationales, si les sectes antichrétiennes continuent de traiter l'Eglise en ennemie de l'Etat et de la société moderne. »

Paris, une cigarette aux doigts. Il se leva, passa une jaquette râpée, et offrit à son maître l'unique chaise de gros jouc.

Eudore s'assit, déposa sur la table le manuscrit d'*Horatius Cocles*, et tout de suite entama ses propositions: Baptiste entrerait à l'agence comme dépisteur, aux appointements fixes de deux mille francs, avec participation d'un pour cent aux bénéfices.

— Et mon emploi consiste? questionna-t-il.

— A vous lier avec des jockeys, des entraîneurs; il faudra noter soigneusement les qualités et les défauts des chevaux engagés, surprendre le secret des paris formés par les propriétaires ou des offres faites aux jockeys. Du reste, M. van Derben vous attend à l'agence, afin de vous fournir les renseignements nécessaires. Acceptez-vous?

Baptiste ne se pressait pas de répondre; trop rusé pour démasquer sa joie, il semblait hésiter, mesurer les responsabilités du rôle offert.

Au fond, la proposition de M. de Valmeur était le couronnement imprévu de toutes les aspirations de sa vie. Du jour où sa marraine l'envoya au collège, Baptiste n'eut qu'une idée

LES SŒURS DE BRIARE ET LE DROIT D'ACCROISSEMENT

On a télégraphié de Briare, 15 janvier, 2 h. 15, au *Journal du Loiret*:

« Le receveur de l'enregistrement vient de faire saisir le mobilier des Sœurs qui dirigent l'école publique de la ville, pour refus de paiement du droit d'accroissement.

Après signification par huissier, inventaire du mobilier a été dressé devant deux témoins, en attendant la vente. »

Saumur

La fête de patinage annoncée pour la semaine dernière, aura lieu demain dimanche 18 janvier, à 8 heures du soir, près la gare d'Orléans.

Entrée 1 franc.

Il y aura grande illumination, feu de Bengale et feu d'artifice tiré par M. Lardé.

Nous rappelons que tout le produit de cette fête sera destiné aux pauvres.

Propos de patinage.

Un monsieur à son fils :

— Eh bien! René, fais-tu des progrès?
— Je crois bien, papa; je commence à aller à reculons, maintenant!

Les petites bizarreries de la langue française:

Comment le même mot a-t-il pu être choisi pour exprimer deux choses si différentes?

On dit en effet que le feu prend — et que la Loire est prise!

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 janvier 1894.

La séance est des plus ternes et le mouvement de reprise ne se dessine pas encore. Le 3 0/0 fait 93.45; le 4 1/2 0/0 105.27.

On cote le Crédit Foncier 4,292. La Banque de Paris s'inscrit à 847, en légère amélioration.

Le Crédit Lyonnais garde le cours de 836. Rappelons que cet établissement tient le premier rang après la Compagnie des agents de change, dans la souscription de l'emprunt, et qu'il a versé à lui seul près de 300 millions.

Nous retrouvons la Banque d'Escompte en bonnes tendances à 560. Le Crédit Mobilier est bien tenu à 422.50. La Société Générale reste très ferme à 497.50.

Les obligations des Chemins de fer de Porto-Rico, garanties par le gouvernement espagnol, se négocient à 270 ex-coupon. La compagnie ayant pris à sa charge tous les impôts excédant 50 centimes, ces titres ne seront pas atteints par la surtaxe de 4 0/0 votée récemment sur les valeurs mobilières.

L'action des Chemins Régionaux des Bouches-du-Rhône est en reprise sensible à 522.50. C'est encore un cours bien bas pour un titre garanti par l'Etat français, surtout si l'on considère le prix actuel du 3 0/0 et l'abaissement continu du taux de capitalisation de nos rentes.

A noter l'animation des actions des mines d'or de Saint-Antoine à 52.50 et 53. La découverte des bolsos dans les mines ne peut que stimuler la hausse, et il faut prévoir d'ici à quelques jours le cours de 60 francs.

Les Chemins Economiques font 418.

FAITS DIVERS

LE THÉÂTRE DE BORDEAUX SUBVENTIONNÉ

Nous apprenons que le Théâtre-Français de Bordeaux, où se joue la comédie et le drame, vient de recevoir de la municipalité une somme de 23,000 francs pour l'aider à traverser la crise qui se produit actuellement en cette ville.

TOUJOURS LE FROID

Le froid continue partout en France. Les dépêches signalent la rigueur de la température à Toulon, à Nevers, où il neige abondamment, ainsi qu'à Lyon.

A Lyon, deux femmes ont été trouvées, avant-hier, mortes de froid dans leur domicile. A Chavanay (Loire), toute une famille de bolémiens a été trouvée gelée dans sa voiture.

La neige tombe à Rome, à Naples.

D'autre part, une dépêche d'Hambourg dit que, depuis la Noël, les habitants d'Heligoland sont privés de communications avec la côte. Ils n'avaient plus, à la date du 10 janvier, que du poisson salé et quelques pièces de gibier pour vivre. Les souffrances son grandes.

Pontarlier est bloqué par les neiges. Le service des trains est interrompu entre la France et la Suisse.

Une des tristes curiosités de l'hiver. Voici les prix auxquels les maraîchers vendent leurs légumes aux marchands à Paris. Qu'on juge par là des prix que leur attribueront ensuite les fruitiers:

Un chou (moyen), 0,45 c.; un poireau, 0,25; une carotte, 0,05; quatre brins de persil, 0,10; une chicorée, 0,25; un litre de pommes de terre, 0,10; un litre d'oignons, 0,20; une livre de pissenlit, 0,60; une livre de choux de Bruxelles, 0,45; un navet, 0,10; un pied de céleri, 0,30.

A ceux qui craignent l'influenza. — Grevenmacher (grand duché de Luxembourg), le 17 janvier 1890. — Vos excellentes Pilules Suisses ont un effet merveilleux. Atteint depuis nombre d'années d'une dyspepsie compliquée de constipation, que j'ai vainement essayé de combattre par divers remèdes, je suis maintenant à ma troisième boîte de vos Pilules Suisses, et je suis heureux de vous annoncer mon rétablissement complet. J'ajoute que, récemment atteint de l'influenza, l'usage de vos Pilules Suisses a enrayé instantanément le mal dès son début.

(Sig. lég.) HUBERTY, pensionné de l'Etat.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 19 Janvier 1894

LA MASCOTTE

Opérette en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique d'AUDRAN.

Distribution. — Laurent XVII, MM. Vienne. — Pippo, Deruy. — Fritellini, Gréteaux. — Rocco, Allain. — Le sergent, Damestoy. — Matheo, Muller. — Bettina, Mmes Gréteaux. — Fiametta, Detaille. — Pages, seigneurs, gardes, paysans, paysannes.

coup son but atteint.

Cependant il paraissait indécis. Son maître qui discernait mal la fausseté d'une telle attitude, répéta les offres inespérées qu'on lui proposait. Enfin Baptiste finit par accepter, de l'air dont on rend un service pénible.

— Soit, dit-il, c'est convenu; j'accepte.

Il tendit la main à M. de Valmeur en gage d'acquiescement. Mais le nouveau gentilhomme que sa particule menteuse rendait très fat, lui effleura seulement le bout des doigts; il considérait toujours comme un valet Baptiste qui désormais se jugeait son égal.

Sa mission terminée, Eudore prit son manuscrit, et redescendit l'étroit escalier sombre, glissant sur le bois pourri des marches.

Vingt minutes après, il franchissait le haut portail et traversait la cour vitrée du London-Hotel. Le cadran marquait cinq heures et quart.

Clotilde et sa fille venaient de rentrer. Eudore les rejoignit dans la chambre de Thérèse qui lisait à sa mère une lettre d'Edmond trouvée à leur retour. Clotilde, assise à la fenêtre, les yeux errant vers la suite du boulevard étoilé au loin par les réverbères, écoutait vaguement la prose du naturaliste. Thérèse re-

CAUSERIE MÉDICALE

Nous ne croyons pouvoir faire une meilleure réponse à toutes les personnes qui nous consultent journellement, qu'en publiant ces quelques lignes extraites d'un journal de médecine, et qui sont l'expression fidèle de notre pensée :

« Une longue pratique médicale nous permet d'affirmer hautement, que de tous les médicaments anciens et nouveaux, le *Sirope pectoral* de *Pierre Lamouroux* est sans contredit celui qui remplit le mieux les conditions de la thérapeutique, dans le traitement des rhumes et des bronchites simples. Dans la dernière épidémie d'*Influenza*, ce sirop a rendu les plus grands services. Aujourd'hui comme hier, il mérite toujours sa dénomination de *pectoral par excellence*. »

Extrait du journal « *L'avenir Médical*. »

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Parties, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

LE VIN AROUD & LA VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHOLESTÈRE, l'ANÉMIE, l'APPAUVRISSEMENT de l'ALIMENTATION du SANG, il convient à toutes les personnes à une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou l'amaigrissement. Chez FERRE, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^h

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{rs}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85

— 3 personnes. 0.50

Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85

Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50

Asperges de 1^{re} qualité à la boîte. 1.30

— très grosses d'Argenteuil. 2.50

Jardinière, Macédoine Fonds d'artichauts, Tomates.

Choucroute de Strasbourg.

Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras* et *Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.

Baisse de prix : Sucre, 1 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

commença la lecture pour son père.

Les six pages d'Edmond ne contenaient pas une seule fois le mot *amour*. C'était un tissu de lamentations mal précisées, mais dont la jeune fille devinait la cause avec quelque plaisir. Le prétendant évincé parlait des regrets que la famille Papillon laissait à Béport; il disait les valseurs déplorant le départ de leur meilleure danseuse; la consternation des Muses Béportaises; et sa douleur à lui resté seul et privé de cette affection douce qu'il trouvait au foyer du président.

— Enfin, interrompit ce dernier, j'avais peur qu'il ne prit les choses plus au tragique. Dans un accès de spleen, une balle de revolver... c'est si vite fait! Grâce à Dieu, Edmond a du bon sens...

— Oui, murmura Thérèse devenue rêveuse et regrettant peut-être, sans se l'avouer, que son fiancé n'eût pas fait preuve d'un désespoir plus démonstratif.

(A suivre.)

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 17 janvier, *Le Roi d'Ys* et *Le Sourd* ou *L'Auberge pleine*.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 10 JANVIER 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	20 50	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	20 20	Veau	2 —
Métail	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Porc	1 60
Orge	13 —	Poulets la couple	4 —
Avoine	9 25	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	5 —
Haricots blancs	28 —	Oies	11 —
Haricots rouges	26 —	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 30
Noix	18 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	10 —	780 kilog.	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	60 —
Son	13 —	Paille	30 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	59 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	—
Pain 1 ^{re} qual. le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.		
Souzay et environs	la barrique	150 à 200
Champigny	—	150 à 200
Varrains	—	150 à 200
Bourgueil	—	160 à 200
Restigné	—	150 à 200
Chinon	—	130 à 150
Blancs.		
Coteaux de Saumur	la barrique	200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	—	135 à 140
Saint-Léger et environs	—	120 à 130
Varrains et environs	—	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	115 à 120
La Vienne	—	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique	40 à 45
Cidre de Normandie	—	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	66
Vinaigre de vin	—	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 20 à	de 9 50 à	de 8 75 à	de 9 25
Saumur, de 19 25 à 19 50	de 8 75 à	de 8 75 à	de 9 25
Cholet, de 18 50 à 19	de 8 75 à	de 8 75 à	de 9 25
Baugé, de 18 75 à 19	de 8 75 à	de 8 75 à	de 9 25
Segré, de 19 50 à	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
Beaupréau, de 19 50 à	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
Montfaucon, de 19 50 à	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
Chemillé, de 19 50 à 20	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
Champloceaux, de 19 50 à 20	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
St-Florent-le-Vieil, de 19 50 à 20	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
Vihiers, de 19 25 à 19 75	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
Brissac, de 19 50 à	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
Chalonnes, de 19 50 à	de 9 50 à	de 9 50 à	de 9 50
Doué, de 19 25 à	de 8 75 à	de 8 75 à	de 9
Nantes, blés américains, de 24 à 26 les 100 kilos.			
Bons blés français, de 24 50 à 26 les 100 kilos.			

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les dispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le DIMANCHE 25 JANVIER 1891, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, dans une maison située au bourg de la commune de Neuillé, dite maison DAUDET, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Alexandre-Urbain MASSE, décédé au Vieil-Baugé, le 23 avril 1891.

Il sera, par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, procédé à la vente aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers, dépendant de la succession bénéficiaire de M. MASSE.

On vendra notamment :

Plusieurs lits, tables, chaises, fauteuils, pendules, glaces, commodes, buffets, armoires, objets d'art ;

85 draps, nappes, serviettes, torchons, vin blanc, vin rouge, bouteilles, fûts ;

32 couverts en argent, 6 cuillères à ragoût, 9 cuillères à café, 2 salières, un sucrier, un dé, le tout en argent, 4 boucles d'oreilles en or, une croix en or, 2 anneaux en or, une petite chaîne et épingle en or, une montre en argent ;

Instruments de jardinage, charrette, équipages, orangers et autres bons objets.

L'argenterie sera exposée les dimanche, lundi, mardi 18, 19 et 20 janvier 1891, dans ladite maison, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 16, rue Bodin. (930)

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A l'amiable

I. — VILLE DE SAUMUR

UNE GRANDE ET

BELLE MAISON

De Construction récente

Située rue Beurepaire, n° 28, autrefois occupée par M. MÉNAGÉ, marchand de porcelaine.

II. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

d'agrément

Située dans le bourg de Saint-Florent, sur le bord du Thouet

Comprenant : maison d'habitation et servitudes et très beau jardin d'une contenance de 6 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, soit à M. MÉNAGÉ, directeur de l'Usine à Gaz d'Alais (Gard), soit à M^e BEAUMONT, notaire.

A CÉDER

Pour cause de changement de position

JOLIE PAPETERIE

Située en plein centre d'Angers

Et dans la rue la plus commerçante.

S'adresser à M. D'HONDT, rue Chevreul, 4, Angers. (28)

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

CIDRE doux, 25 f., 230 lit., MUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (940)

M^e BRAC, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC, sachant très bien écrire. (917)

A VENDRE

En bloc, par adjudication

Par M^e TANAZACQ, notaire à Verzy (Marne), le 25 Janvier 1891, à VILLERS-MARMERY, près Reims,

Domaine Viticole ET AGRICOLE

Comprenant : maison de maître, celliers, vendangeoirs, caves, 26 hectares de terre, 7 hectares de bois et 8 hectares 90 ares de VIGNES, produisant raisins noirs et blancs qui fournissent un vin très renommé, semblable aux meilleurs crus de la Champagne. Ancien cépage champenois, sans mélange.

Mise à prix : 150.000 fr.

S'adresser à M^e TANAZACQ, notaire à Verzy, près Reims.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune d'Antoigné

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION

En 185 Lots

En la Mairie d'Antoigné, le DIMANCHE 18 JANVIER 1891, et les dimanches suivants, à une heure après midi,

LES MARAIS

De la commune d'Antoigné

D'une contenance totale de 117 hectares environ, comprenant, savoir :

Le Marais du Guédais, le Marais de l'Angle, le Marais de la Pallu, le Marais du Lac-Martin, le Marais des Gauches ou de la Maison-Rouge, la Friche de la Casse à Melé, le Carrefour de la Pierre et de la Ruelle de Coulon, celui de Bignon et celui de Lernay.

Ces marais sont divisés par lots de 22 ares.

Le bail sera fait pour neuf ans, aux conditions ordinaires.

L'adjudication commencera le dimanche 18 janvier par le Marais du Guédais, et continuera les dimanches suivants pour les autres marais.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à la Mairie d'Antoigné, soit à M^e HACAULT, notaire. (917)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE

Marmande..... le litre	4.50
Armagnac.....	2.00
Cognac.....	2.50
— Boulestin.....	3.50
Fine-Champagne... ..	4.00

RHUMS D'IMPORTATION DIRECTE

Martinique..... le litre	2.00
Sainte-Lucie.....	2.50
Jamaïque.....	3.00
— très vieux... ..	4.00

Absinthe Pernod... le litre	4.00
Amer Picon.....	2.75
Vermouth Noilly exportation	2.50
Malaga, Madère, Frontignan	2.00

Liqueurs de marque

Guignolet Combier... le litre	2.35
Liqueur Gallifet... ..	4.50
Chartreuse jaune... ..	6.60
Bénédictine.....	6.90
Curaçao Focking, le cruchon	8.25
Triple sec Cointreau, —	4.75
Anisette Marie Brizard —	4.75
Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b ^e	—
— Bourgueil 1887—	1.50 —
— Champagne 1887—	2.00 —
Saumur-mousseux —	1.00 —
Champagne Moët et Chan-	—
don.....	5.75 —
Grands Vins de Bourgogne et du	—
Médoc, expéditions directes des	—
châteaux.	—

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Obligations du CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 40	ACTIONS		Nord	1870 —	Compagnie parisienne du Gaz	
3 0/0 1891	94 10	Banque de France	4280 —	Orléans	1530 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	518 —
3 0/0 amortissable	95 75	Banque d'Escompte	562 50	Ouest	1050 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	400 —
4 1/2 1883	105 25	Comptoir national d'Escompte	647 50	Compagnie parisienne du Gaz	1458 75	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	472 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1290 —	Transatlantique	615 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	470 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	557 —	Crédit Industriel et Commercial	640 —	Canal de Panama	40 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	447 75
— 1865 4 0/0	539 25	Crédit Lyonnais	840 —	— Suez	2435 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	465 —
— 1869 3 0/0	422 —	Crédit Mobilier	423 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1871 3 0/0	409 —	Dépôts et Comptes courants	585 —	Autrichien 4 0/0 or	97 10	Est 3 0/0 anc. r. à 500	436 50
— 1875 4 0/0	538 —	Société Générale	500 —	Dette d'Égypte 6 0/0	493 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	438 25
— 1876 4 0/0	536 50	Est	905 —	Extérieur 4 0/0	77 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	438 —
— 1886 3 0/0	414 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1515 —	Hongrie 4 0/0 or	92 40	Nord 3 0/0 r. à 500	417 —
Bons de liquidation	525 —	Midi	1305 —	Italie 5 0/0	92 25	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	443 —
				Portugal 4 1/2 1888	443 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	438 50
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	—
						— 1889 4 0/0	98 25
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	19 40
						— 2 ^e	—
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	510 —